



Bruxelles, le 17 février 2020
(OR. en)

5798/20

RECH 22
COMPET 28

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" des 27 et 28 février 2020</i> Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation <i>- Débat d'orientation</i>

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence intitulée "Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation", élaborée en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors du Conseil "Compétitivité" du 28 février 2020.

Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation

La science est d'une importance cruciale pour notre prospérité future. Les progrès dans de nombreux domaines - de la limitation des effets du changement climatique à l'amélioration de l'état de santé de nos citoyens ou au respect des valeurs démocratiques - dépendront des avancées en matière de recherche et d'innovation.

Avec un tiers des publications scientifiques mondiales, l'Europe conserve l'un des systèmes les plus performants au monde. Toutefois, sa position concurrentielle est remise en question par l'influence croissante de ses principaux concurrents mondiaux. De plus, l'Union est également confrontée à des défis internes. L'un des systèmes de recherche nationaux les plus importants et les plus solides d'Europe vient juste de quitter l'UE et l'Union doit maintenant définir ses relations futures avec le Royaume-Uni.

Il convient de prendre en compte ce contexte exigeant lors de la définition de l'approche stratégique de l'UE vis-à-vis de la coopération internationale future en matière de recherche et d'innovation.

La coopération internationale en matière de recherche et d'innovation a constitué un aspect important de la stratégie extérieure de l'UE. Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne cite la "promotion de la coopération en matière de recherche, de développement technologique et de démonstration [...] avec les pays tiers et les organisations internationales" comme étant l'une des principales activités que l'Union mène pour atteindre l'objectif consistant à renforcer ses bases scientifiques et technologiques. La coopération internationale devrait faciliter la participation à des actions communes, permettre un accès mutuel à l'excellence et aux ressources de recherche et rendre possible la cocréation de solutions durables pour relever les défis mondiaux qui ressortent des objectifs de développement durable des Nations unies, tout en veillant à ce que cette coopération serve les intérêts à long terme de l'UE. Une telle collaboration doit également être appréciée à l'aune des priorités actuelles de l'Union, telles que le pacte vert pour l'Europe et l'adaptation de l'Europe à l'ère numérique.

La coopération internationale ne devrait pas seulement permettre aux pays d'atteindre des objectifs communs et d'en tirer des avantages mutuels, mais aussi faciliter la poursuite du développement et de la mise en œuvre de la dimension internationale de l'espace européen de la recherche (EER). À ce titre, la coopération internationale favorise le partage et la structuration systématiques de l'information, la mise en commun des connaissances pertinentes et la libre circulation des chercheurs. De nombreux pays tiers entretiennent depuis longtemps des liens solides en matière de recherche et d'innovation collaboratives avec l'UE et participent à la mise en œuvre de l'EER depuis sa création. Leur intégration dans l'économie de l'Union, ainsi que leur proximité géographique, ont des retombées positives sur la croissance économique de l'Union. Les réseaux et relations scientifiques solides qui existent déjà sont donc importants.

L'un des instruments les plus importants de l'Union en matière de coopération internationale est son programme-cadre pour la recherche et l'innovation. La coopération internationale a été pleinement intégrée dans le septième programme-cadre, a été renforcée par des actions menées au titre d'Horizon 2020 au moyen d'une ouverture encore plus grande aux partenaires internationaux, et s'est vu accorder une priorité accrue dans la proposition Horizon Europe. En pratique, toutefois, les collaborations internationales menées dans le cadre d'Horizon 2020 sont en recul par rapport au septième programme-cadre, ce qui impose une analyse minutieuse des enseignements tirés en vue de la future mise en œuvre. Ceux-ci montrent qu'il est possible de faire mieux pour attirer les meilleures universités du monde, par exemple en modifiant le modèle de convention de subvention, en simplifiant les procédures administratives, en introduisant des thèmes plus pertinents pour la coopération internationale ou en maximisant la collaboration dans des domaines d'intérêts stratégiques mutuels, ainsi que cela a déjà été demandé par certains pays tiers.

Une collaboration étroite et fructueuse avec les partenaires internationaux doit s'appuyer sur des critères solides, qui peuvent varier en fonction de la relation de ces partenaires avec l'UE, de leur capacité en matière de recherche et d'innovation, de l'existence d'une économie de marché ouverte fondée sur des règles, y compris en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, ou de la promotion de politiques visant à améliorer le bien-être économique et social des citoyens.

Dans cette optique, la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation prend en compte différents facteurs et peut varier en fonction des pays avec lesquels elle est menée, des cadres existants et des questions à traiter. L'ouverture revêt une dimension importante à cet égard, mais il pourrait être nécessaire de définir certaines conditions pour préserver les intérêts de l'Union. Si les chercheurs eux-mêmes sont souvent la voix qui défend l'ouverture et la force unificatrice de la science, ils expriment également leur inquiétude quant aux risques d'une telle ouverture.

Compte tenu de tout ce qui précède, la présidence estime que la tenue d'un débat consacré à l'approche stratégique que devrait adopter l'UE dans le domaine de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation est tout fait opportune. Dans ce contexte, les ministres sont invités à exposer leur point de vue sur les questions suivantes:

1. *Comment, compte tenu des avantages que présente la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, les bénéfices de la coopération dans ce domaine devraient-ils être mis en balance avec la sauvegarde des intérêts de l'Union? Dans quels cas convient-il de limiter la coopération avec des entités spécifiques?*
 2. *Comment l'UE peut-elle s'assurer de disposer des meilleurs mécanismes pour attirer des talents venant de l'extérieur de l'UE, tout en conservant son propre vivier de talents?*
-